



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 30 novembre 2007*

Réunion du comité syndical du 30 novembre 2007

Le comité syndical du 30 novembre 2007 s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jérôme BIGNON
- M. Philippe ARCILLON
- M. Yves BUTEL
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Thierry VANSEVENANT

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur André JEANSON
- Madame Brigitte HEDOUIN
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Maurice CAILLEUX

Membres suppléants :

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Pierre BOULARD

ABSENTS EXCUSES :

Membres Titulaires :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe BEAUVISAGE
- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Pierre MARTIN
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Représentant des Communes

- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE
- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur François BIZET

Participaient également à cette réunion :

- Madame Michelle PAULY
- Monsieur BRIET
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Pascale SINGLE
- Monsieur Matthieu DELABIE

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Modification des modalités de fonctionnement de la régie de recettes du syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à modifier le fonctionnement de la régie de recettes selon les modalités suivantes :

- *le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est porté de 50 000 francs à 15 000 euros,*
- *les moyens de paiement autorisés sont : les chèques, paiements par carte bancaire, virements.*

2 - Transformation d'un contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée Attaché à temps non complet – assistant juridique et foncier

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la transformation de ce contrat en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2008, et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.

3 - Avenant à la convention de partenariat avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres – Renouvellement contrat chargée de mission

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de travail de cet agent, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2008 pour une durée de trois mois et autorise le Président, à signer l'avenant à la convention de partenariat avec le Conservatoire.

4 - Lieu du prochain comité syndical et de la prochaine commission d'appel d'offres

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le lieu des prochaines réunions du 19 décembre 2007 à l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

5 - Commune de Saint-Quentin-en-Tourmont - Acquisition des terrains des consorts

RIQUET-DEFOSSÉ

Compte-tenu de la faible contenance à acquérir et à titre exceptionnel, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le prix d'acquisition de cette emprise à 6 € le m² et autorise le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

6 - Construction de pistes cyclables bi-directionnelles en site propre sur la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont – Marché public de travaux - attribution

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les marchés ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

COMMUNE DE QUEND

7 - Vente SAFER au profit du syndicat mixte

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec la SAFER de Picardie, à engager les dépenses correspondant aux frais notariés ainsi qu'à ceux de la SAFER.

COMMUNE D'AULT

8 - Rénovation porte Bréhamet à Ault – Marché de travaux – attribution des lot 2 : serrurerie et 5 : peinture

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer ces marchés et tous les actes d'exécution s'y rapportant.

SYNDICAT MIXTE / DESTINATION BAIE DE SOMME

9 - Marché d'assurance pour le syndicat mixte / Destination Baie de Somme

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le Président à signer le marché et tous les actes s'y rapportant.

DESTINATION BAIE DE SOMME

10 - Redevance de Destination Baie de Somme au Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – Versement complémentaire

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le complément de la redevance à verser, fixé à 60 000 €.

AIRE AUTOROUTIERE DE LA BAIE DE SOMME

11 - Rénovation de la sandwicherie

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe de l'installation d'une chambre froide, sous réserve de l'obtention du permis de construire et de mesures appropriées à soumettre au propriétaire de l'Aire Autoroutière destinées à favoriser l'intégration du nouvel équipement envisagé dans son environnement immédiat.

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

12 - Location de garage à vélos

Afin de répondre à cette attente, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à louer les garages au prix de 5 euros TTC par nuitée.

13 - Travaux de transformation de gîtes et collectifs en chambres d'hôtel – Lot 8 "Electricité" -Avenant n° 1 – Modification du plan de financement

13/1 Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide par 22 voix pour et 2 abstentions (Monsieur LOTTIN), de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant et autorise le Président à le signer.

13/2 - Modification du plan de financement

Compte-tenu de l'assiette subventionnable de 1 361 000 €, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, par 22 voix pour et 2 abstentions (Monsieur LOTTIN) d'approuver le plan de financement de l'opération comme suit :

FEDER	89 165 €
Syndicat mixte / Destination Baie de Somme (dont dotation investissement Conseil Général : 110 835 €)	1 271 835 €

14 - Gestion du personnel

14/1 Aquaclub – Création d'un poste au service Ressources Humaines

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à créer un poste en contrat à durée indéterminée d'un référent formation au sein du service Ressources Humaines.

14/2 – Parc du Marquenterre – Avenant au contrat de travail d'un chef de salle

Considérant la nécessité de revaloriser sa rémunération afin d'harmoniser les salaires, au sein d'une même équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail de ce salarié avec effet au 1^{er} janvier 2008.

14/3 – Parc du Marquenterre – Avenant au contrat de travail d'un responsable caisse accueil

Considérant la nécessité de revaloriser sa rémunération afin d'harmoniser les salaires au sein d'une même équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail de ce salarié avec effet au 1^{er} janvier 2008.

14/4 – Parc du Marquenterre – Avenant au contrat de travail d'un second de cuisine

Considérant la nécessité de revaloriser sa rémunération afin d'harmoniser les salaires au sein d'une même équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail de ce salarié avec effet au 1^{er} janvier 2008.

14/5 – Parc du Marquenterre - Avenant au contrat de travail d'une assistance administrative

Considérant la nécessité de revaloriser sa rémunération afin d'harmoniser les salaires au sein d'une même équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail de cette salariée avec effet au 1^{er} janvier 2008

14/6 – Parc du Marquenterre – Avenant au contrat de travail d'un animateur nature

Considérant la nécessité de revaloriser sa rémunération afin d'harmoniser les salaires au sein d'une même équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail de ce salarié avec effet au 1^{er} janvier 2008.

14/7 – Parc du Marquenterre – Avenant au contrat de travail d'un animateur nature

Considérant la nécessité de revaloriser sa rémunération afin d'harmoniser les salaires au sein d'une même équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail de ce salarié avec effet au 1^{er} janvier 2008.

14/8 – Parc du Marquenterre – Indemnité forfaitaire des frais engagés par les stagiaires

Par délibération en date du 26 janvier 2007, le comité syndical a délibéré sur une gratification qui peut être accordée aux stagiaires qui restent plus de trois mois dans la collectivité. En complément, pour les stagiaires ne bénéficiant pas de gratifications, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à rembourser les frais aux stagiaires (sur présentation de justificatifs). Ce montant de remboursement ne pourra excéder 300 € par mois (le temps de présence minimum exigé étant d'un mois).

15 - Location avec option d'achat d'un broyeur multi-végétaux autonome

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de financement avec la Société AUXIFIP ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux paiements des factures.

16/1 - Entrée de ville de Quend – Etat d'avancement des négociations

Il est rappelé que l'engagement du Syndicat Mixte est conditionné à la régularisation des baux emphytéotiques en suspens sur les immeubles de Belle Dune, propriétés du Syndicat Mixte. Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la première vente pour un montant 793 000 € HT ainsi qu'à solliciter l'avis des domaines sur les terrains de la zone ZA de l'île aux oiseaux en vue de la signature d'une promesse de vente. La réalisation de cette deuxième vente est conditionnée à l'acceptation du permis de construire déposé par la SNC Belle Dune Loisirs.

16/2 – Entrée de ville de Quend – Etat d'avancement des négociations

Il est rappelé que l'engagement du Syndicat Mixte est conditionné à la régularisation des baux emphytéotiques en suspens sur les immeubles de Belle Dune, propriétés du Syndicat Mixte. Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la première vente pour un montant 793 000 € HT ainsi qu'à solliciter l'avis des domaines sur les terrains de la zone ZA de l'île aux oiseaux en vue de la signature d'une promesse de vente et approuve les plans de financement ci-dessus. La réalisation de cette deuxième vente est conditionnée à l'acceptation du permis de construire déposé par la SNC Belle Dune Loisirs.

17 – Ventes aux enchères – Achat d'affiches sur les stations littorales

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à soumissionner.

RAPPORTS D'INFORMATION

- **Projet de partenariat avec les Ateliers du Val de Selle**
- **Opportunité foncière commune de Le Crotoy**
- **Tableau des marchés pour le mois de novembre 2007**